

14,6 milliards de déficit budgétaire à fin février

L'exécution de la loi de Finances 2015 fait ressortir une amélioration des recettes ordinaires de 5,3% à 28,9 milliards de DH et un recul des dépenses ordinaires de 1,7% à 35,07 milliards, soit un déficit budgétaire de 14,6 milliards à fin février 2015.

Le déficit reprend ses droits dans les finances publiques. Après un mois de janvier euphorique où un excédent budgétaire exceptionnel avait été enregistré, le mois de février a été marqué par un retour de la spirale déficitaire. C'est ce qui ressort du dernier bulletin mensuel de statistiques des finances publiques publié par la Trésorerie générale du Royaume (TGR).

Certes, les recettes ordinaires ont fait mieux en février, en affichant un accroissement de 5,3% à 28,9 milliards de DH, mais les dépenses ordinaires ont baissé à un rythme moins accentué (-1,7% à 35,07 milliards). Ce qui s'est traduit par un solde budgétaire déficitaire de 14,6 milliards à fin février 2015, contre un déficit du Trésor de 15,1 milliards une année plus tôt, soit 500 millions de moins, selon la méthode de la comptabilité de caisse appliquée pour le bulletin statistique de la TGR.

Les recettes ordinaires se sont accrues de 5,3% à 28,9 milliards de DH, au moment où les dépenses ordinaires ont baissé de 1,7% à 35,07 milliards.

L'exécution de la loi de Finances 2015 fait également ressortir une amélioration du solde ordinaire, que l'on peut qualifier d'épargne de l'État. Il a été ramené d'un déficit de 8,2 milliards à fin février 2014 à 6,2 milliards au terme de février dernier.

Les statistiques de la TGR montrent, toutefois, que la progression des recettes ordinaires renferme des évolutions assez contrastées.

Ainsi, au moment où la fiscalité domestique est bien orientée, avec des rentrées d'argent pour le Trésor en augmentation de 6,2% à 16,9 milliards, les recettes douanières ont chuté de 14,3%



Les émissions de la compensation repartent à la hausse, affichant une progression de 12,7% à 3,7 milliards de DH.

à 7,6 milliards. La fiscalité domestique a été tirée notamment par les recettes de l'impôt sur les sociétés qui se sont accrues de 15,8% à 2,3 milliards, par la TVA à l'intérieur (+8,1% à 4,1 milliards), les droits d'enregistrement et timbre (+5,7% à 3,65 milliards) et l'impôt sur le revenu (+2,6% à 6,72 milliards).

La TGR rappelle que les recettes de la TVA à l'intérieur avaient affiché une baisse de 10,8% à fin février 2014 et précise que celles enregistrées à fin février dernier tiennent compte de remboursements pour un montant de 511 millions de DH contre 473 MDH à fin février 2014. Concernant la baisse des recettes doua-

nières, elle est due notamment à la contreperformance de la taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits énergétiques (-29,5%) et de la TVA à l'importation (-10,9%). Par contre, les droits de douane ont progressé de 3,3%. La TGR relève également la régression de la TIC sur les tabacs manufacturés (-4,4%) et la hausse des recettes non fiscales (+173,2%) «du fait principalement de la réalisation de 2 milliards au titre des recettes en atténuation des dépenses de la dette contre 169 MDH à fin février 2014», explique-t-elle.

Côté dépenses ordinaires, leur repli résulte d'une baisse de 1,7% à 18,6 mil-

liards des dépenses de personnel et de 9,3% à 3,2 milliards des charges en intérêts de la dette, conjuguée à une hausse de 12,7% à 3,7 milliards des émissions de la compensation. La baisse des intérêts de la dette est, toutefois, à nuancer, puisque, explique la TGR, un montant de 474 MDH dont la date d'échéance est le 28 février 2015 n'a été payé que le 2 mars 2015, jour ouvrable suivant.

Les dépenses d'investissement sont également en baisse (-2,3% à 12,4 milliards), en raison notamment du recul des versements aux comptes spéciaux du Trésor. ■

Lahcen Oudoud